

L'hon. M. HAMILTON: Sans doute, monsieur le sénateur. Mais à présent je suis tellement content qu'on s'occupe enfin d'un aussi vaste problème que celui des ressources renouvelables que je ne puis pas parler d'autre chose. Les ressources qui ne sont pas renouvelables constituent le problème le plus épineux qui existe entre les provinces, étant donné qu'elles se font concurrence pour s'en assurer l'exploitation. Il faut que nous soyons tous mieux éclairés avant de pouvoir suivre une ligne de conduite nationale quant à l'exploitation des ressources qui ne sont pas renouvelables. Nous nous approchons de cet heureux état, unilatéralement du moins, en ce qui concerne l'exploitation de l'énergie hydro-électrique. Quelques provinces, telles que la Colombie Britannique et l'Ontario, ont établi des ministères de l'énergie électrique. Si le gouvernement fédéral s'introduit dans ce domaine, ses opérations traverseront inévitablement des frontières provinciales. On fait somme toute, d'assez grands progrès dans le domaine de l'énergie électrique; mais quant aux ressources telles que le fer et les autres métaux vils, je crois qu'il vaut mieux se contenter des résultats obtenus jusqu'à présent, et ne pas trop hâter nos pas.

Le sénateur WALL: Je comprends.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): La conférence touche-t-elle la question des ressources naturelles de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. HAMILTON: La Colombie-Britannique est plus avancée que les autres provinces du Canada dans le domaine de la conservation, en ce qui concerne l'étude de ces ressources naturelles. Le programme de conservation de l'Ontario, d'autre part, est le plus évolué au point de vue administratif. Je crois que la Colombie-Britannique a droit à un mot de félicitation, car pendant douze ans (je crois que la dernière conférence était la douzième), on a organisé dans cette province des réunions où des personnes intéressées aux différents domaines de nos ressources ont étudié le problème en tant que groupe, s'attachant surtout à découvrir les principes qui leur permettraient de communiquer les résultats de leurs discussions à l'administration, pour qu'ils soient utilisés. Je crois que la Colombie-Britannique mérite les félicitations de tous ceux qui s'intéressent à cette question de la conservation.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, le Ministre a dit que la juridiction des onze gouvernements se chevauchait. N'en va-t-il pas de même pour les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. M. HAMILTON: Non.

Le sénateur BRADETTE: Ne pourriez-vous accomplir davantage si vous aviez juridiction sur tout le Canada?

L'hon. M. HAMILTON: C'est une question d'administration des ressources. Les ressources appartiennent aux dix provinces et aux Territoires. A l'égard des Territoires, je me considère comme le gouvernement provincial pour ce qui a trait à l'administration des ressources. Nous essayons d'inaugurer là-bas un programme fondé sur l'utilisation multiple des ressources, bien qu'il n'y ait relativement personne qui habite dans cette partie du pays à l'heure actuelle. Je suis donc soumis pour ma part à une pression considérable, étant donné que toutes les permissions concernant la vente de la moindre parcelle de terrain dans les Territoires du Nord-Ouest doivent être accordées dans mon bureau. Je n'aime pas être obligé de m'occuper de chaque bout de terrain dont se défait le gouvernement, mais je m'en occupe et la question que je pose à mes services est la suivante: Comment cette transaction s'accorde-t-elle avec votre plan d'ensemble? Autrement dit, je ne veux pas que les jolis petits lacs de cette région soient entourés par les maisons des particuliers qui se seront rendus sur place avant la population qui doit s'établir là un jour. On doit réserver au bord de chacun des lacs une étendue de terrain dont pourra jouir le public des générations à venir. Il y a de même la question du tracé des chemins de fer et des routes à travers la région,